

Accord CE/Bosnie-et-Herzégovine: services aériens, remplacement des accords bilatéraux par un accord communautaire

2005/0140(NLE) - 22/11/2005

La commission adopte le rapport de son président, Paolo COSTA (ADLE, IT), et approuve, dans le cadre de la procédure de consultation, la proposition de conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la Bosnie et Herzégovine concernant certains aspects des services aériens.